



Livret d'accueil



SAVS - SAMSAH

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Service d'Accompagnement Médico-Social pour
Adultes Handicapés

Spécificité accompagnement d'adultes avec des troubles du spectre autistique (TSA)

Plateforme Adultes Autonomes Jacques Besse de Laval



Résidence En Roudil – 8 Chemin des Silos - 81500 LAVAIL

Tél. équipe éducative : 05 63 83 18 33



Tél. accueil - secrétariat : 05 63 83 18 21

tgso.laval.savs@apajh.asso.fr

tgso.laval.samsah@apajh.asso.fr

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 18 juillet 2019 – mise à jour en date du 24 janvier 2025
Avis favorable



Sommaire

Mot d'accueil.....	Page 4
Présentation de la Fédération APAJH.....	Page 7
Présentation de l'action militante.....	Page 8
Implantation géographique	Page 10
Présentation de la structure.....	Page 12
Présentation des professionnels.....	Page 15
Les différentes prestations de la structure.....	Page 18
Les modalités d'admission.....	Page 22
Les pièces à fournir lors de l'admission.....	Page 23
La continuité de l'accompagnement.....	Page 24
Les assurances et la mutuelle.....	Page 25
Annexe.....	Page 26

Mot d'accueil

Bienvenue au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés d'En Roudil !

Le SAVS En Roudil et SAMSAH accompagne les projets de vie de personnes en situation de handicap depuis plus de trente ans déjà. De cette pratique et de ces expériences de vie ensemble, les personnes accompagnées et les professionnels en retirent un savoir-faire unique pour accompagner les trajectoires de chacun.

Vous avez choisi d'être accompagné par un SAVS et le SAMSAH de la Fédération APAJH et nous sommes ravis de cette confiance témoignée.

Les accompagnements prodigués par le SAVS SAMSAH En Roudil sont co-élaborés avec votre implication. Ces expériences de découverte, de développement d'aptitudes puis d'aisance (dé)montrent votre capacité à œuvrer vers votre autonomie, votre capacité à intégrer les services de la société, votre capacité à rechercher quelles peuvent être les solutions pour la suite de votre parcours. Elles vous permettent de cheminer vers votre construction identitaire, source d'une meilleure image de soi, de confiance et d'une nécessaire estime de soi.

Une des modalités d'accompagnement principale est de vous proposer un soutien évolutif ajusté au plus près de vos besoins, de vos attentes et de vos choix de vie. La réflexion et la concrétisation de votre projet de vie dans un logement autonome, la favorisation de votre inclusion au sein de la société en tant que citoyen, le soutien dans vos démarches et vos relations sont autant de missions auxquelles peut répondre le service.

Les avancées de votre parcours sont mises en valeur au cours de la co-construction de votre Projet Personnalisé d'Accompagnement. L'équipe des professionnels est à vos côtés pour échanger autour de votre situation, trouver avec vous les moyens adaptés à mettre en œuvre pour vos projets. Ces échanges vous donneront la possibilité de faire des choix éclairés, que vous serez en capacité d'assumer.

Notre considération pour votre singularité et pour vos chances de réussite n'auront d'égal que notre exigence pour vous permettre d'aborder sereinement votre avenir.

Ainsi, en étant accompagné par le SAVS SAMSAH En Roudil, chaque personne devient ressource pour elle-même, pour le service et pour la société toute entière.



Le Directeur
Stéphane GROS



Mot d'accueil

Chers Camarades accompagnés
par la Plateforme Adultes Autonomes de Lavour,

Depuis mars 2024, je suis la présidente de votre conseil à la vie sociale.

Avec mes collègues élus, je serai à votre écoute en toute discrétion.

Toutes vos questions, remarques et avis, concernant le fonctionnement des établissements sont les bienvenus.

Ils sont nécessaires pour faire vivre ce CVS.

Mon souhait le plus cher est que la parole de toutes les personnes en situation de handicap soit prise en compte, écoutée et surtout entendue.

Venez rencontrer vos élus ! Nous serons ravis de vous accueillir.



La Présidente de votre CVS,
Madame Nora LAOUAR

Nora Laouar

Vous pouvez me contacter par mail : n.laouar@apajh.asso.fr



Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH





Présentation de la Fédération

L'APAJH a été créée en 1962.

C'est une association militante et gestionnaire.

Elle défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médico-sociales.

Elle accompagne tous types de handicap : physiques, mentaux, psychiques, sensoriels...

L'APAJH est reconnue d'utilité publique depuis 1974.

Son action est utile à la société française.

Elle respecte les convictions de chacun.

Elle respecte la dignité des personnes en situation de handicap.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences.

La Fédération des APAJH intervient au niveau : national, départemental et européen.

Le mouvement APAJH, c'est la Fédération et les associations départementales.

Le mouvement APAJH gère plus de 630 structures sociales et médicosociales.

30 000 personnes en situations de handicap sont accompagnées par l'APAJH.

14 000 personnes travaillent à l'APAJH.

L'APAJH veut l'égalité des droits pour tous :

- droit à l'école
- droit à la vie professionnelle
- droit à la vie sociale et culturelle
- droit au sport
- droit au logement
- droit à la santé
- ...

Elle fait donc avancer la réflexion et les actions pour un accès à tout pour tous.





Présentation de l'action militante

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes :

La primauté de la personne



La personne en situation de handicap est d'abord une personne.
Comme toute autre personne, c'est un citoyen.
Elle a donc des droits et des devoirs dans son pays.
Elle participe à la construction et à la réalisation de son projet de vie.
Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.
Ce sont des aides techniques, financières, humaines.

Laïcité



L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.
L'APAJH reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.
Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles
Les citoyens ont le droit d'avoir une religion.
La personne peut exprimer ses croyances.
Mais elle ne doit pas imposer ses croyances aux autres.
La laïcité permet de vivre tous ensemble
en respectant les différences de chacun.

Engagement citoyen solidaire



Le handicap peut concerner tout le monde.
C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.
C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.
L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.
La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient les différences.

De l'intégration à l'inclusion



Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes en situation de handicap.
Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.
C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.
C'est une société qui assure à tous l'accessibilité à l'espace public.
Le milieu ordinaire doit s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'accessibilité universelle

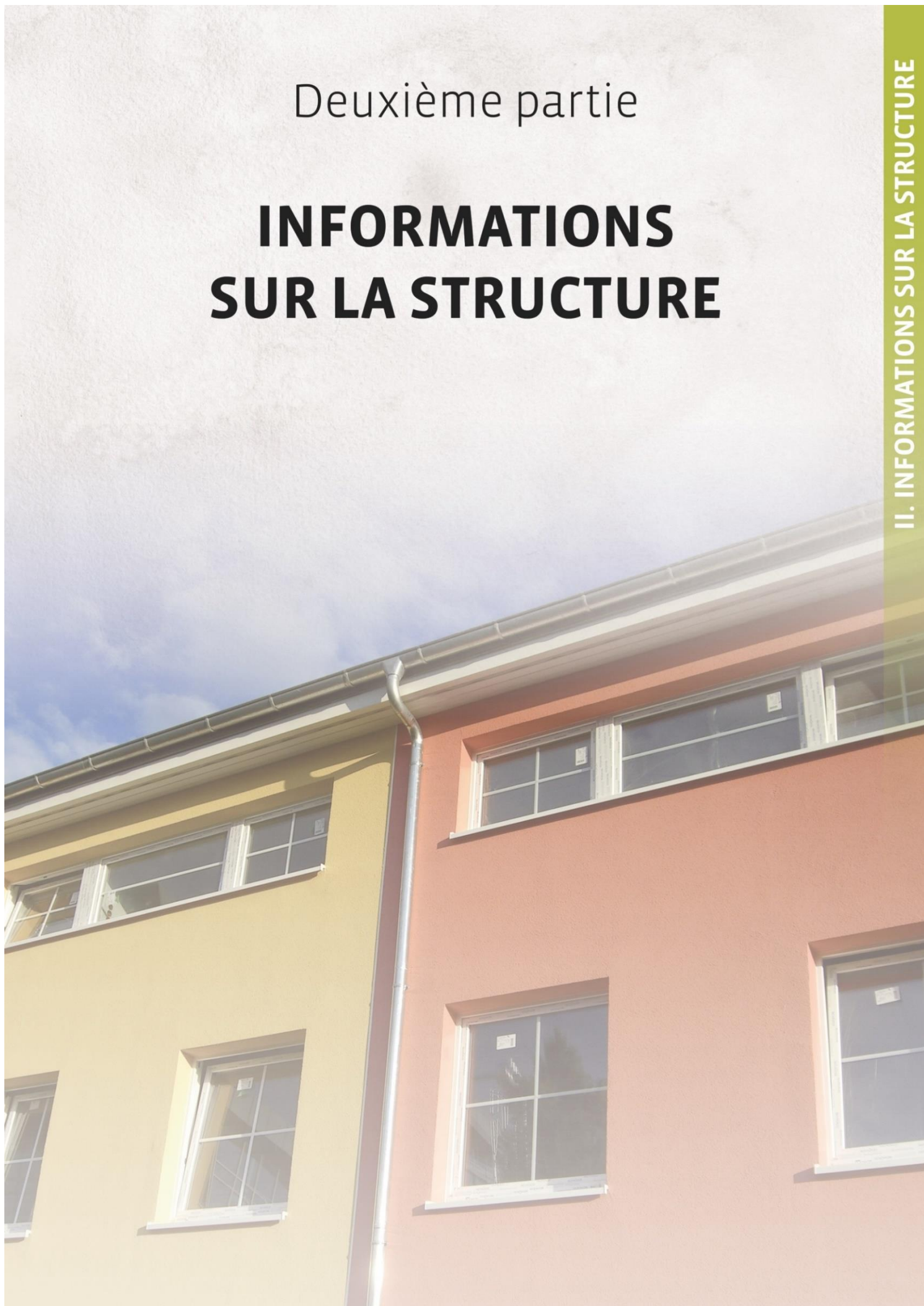


Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous, et non pas seulement aux bâtiments, aux transports, etc.
C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective, ...
Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activités.

Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

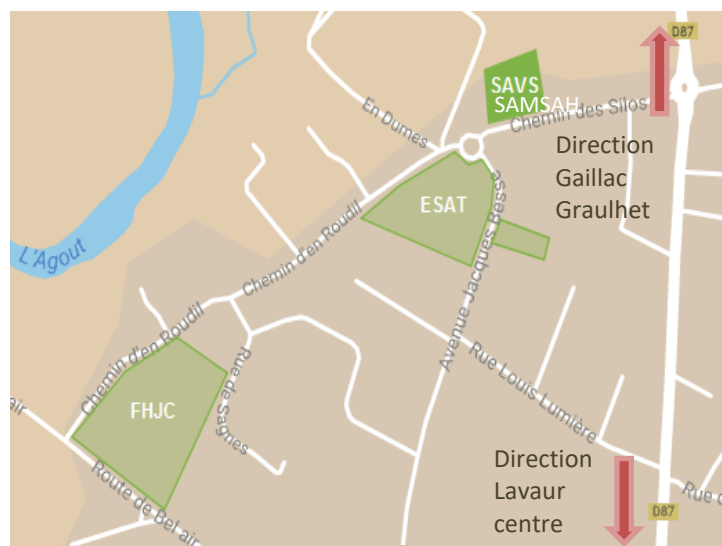
II. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





Implantation géographique

Plateforme adultes autonomes Jacques Besse de Lavour



MOYENS D'ACCES :



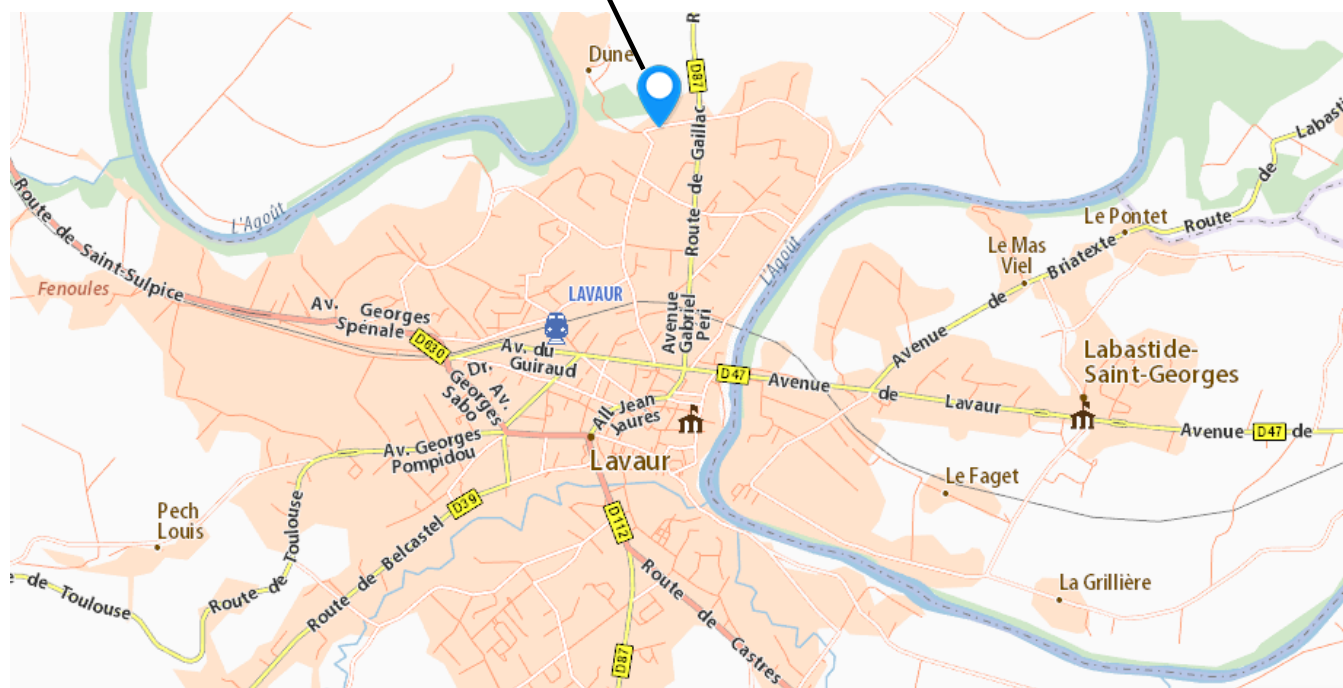
Train : (gare à 2 km)
Ligne Toulouse Mazamet
www.oui.sncf.fr



Gare routière : (à 2 km)
Ligne 765 Albi/Saint-Sulpice/Lavour
Ligne 709 Castres/Lavour/Saint-Sulpice
Car arrêt à 200m :
Ligne 710 Gaillac / Lavour
Ligne 705 Albi / Graulhet / Lavour
<https://www.ter.sncf.com/occitanie/gares/87615476/Lavour/prochains-departs>



Bus de ville de Lavour « L'Isatis » :
(arrêt sur place face au SAVS SAMSAH)
Plan et horaires :
<https://www.ville-lavour.fr/vie-quotidienne/lisatis-le-bus-propre-et-gratuit-de-la-ville/>





Plan du domaine et/ou de la structure

SAVS SAMSAH En Roudil 8 Chemin des Silos 81500 LAVAUR



Accueil et Bureaux SAVS – SAMSAH :





Présentation de la structure

Situés à Laval, les établissements et services de la **Plateforme Adultes Autonomes Jacques Besse**, gérés par la Fédération APAJH, proposent 242 accompagnements à des adultes en situation de handicap mental, moteur, sensoriel et/ou psychique, ou présentant des troubles du spectre autistique.

La Plateforme Adultes Autonomes du bassin de Laval offre :



- de l'accompagnement à la formation et à l'emploi,
- de l'accompagnement en santé,
- de l'accompagnement vers l'autonomie,
- du soutien à la citoyenneté et à la participation sociale,
- un hébergement au long cours ou temporaire.

La Plateforme Adultes Autonomes, c'est :



Un **ESAT** de 110 postes de travail (100ETP)

Un **Foyer d'Hébergement (FH)** de 54 places

Un **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** de 63 places

Un **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** de 15 places

Le **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** - **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** En Roudil est un service médico-social faisant partie de la Plateforme Adultes Autonomes Jacques Besse de Laval, de la même façon que l'ESAT En Roudil et le Foyer d'Hébergement Jean Calastreng. Il propose ses prestations dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, de la loi du 11 février 2005, du décret du 11 mars 2005 relatif aux S.A.V.S et SAMSAH et des recommandations de bonnes pratiques de l'HAS. Il est financé par l'aide sociale du Conseil Départemental et par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le service accompagne des personnes en situation de handicap qui bénéficient d'une orientation S.A.V.S. ou SAMSAH par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et vivant dans le milieu ordinaire. Ces personnes peuvent être travailleurs (en milieu protégé ou non), non travailleurs ou à la retraite, vivant sur Laval et ses environs ; des personnes diagnostiquées autistes ou en cours de diagnostic.

Le SAVS - SAMSAH a pour missions de :

- accompagner à la réalisation du projet de vie de la personne (seul, en couple, avec enfant ou en famille),
- faciliter le maintien ou le rétablissement de ses liens familiaux, sociaux, culturels et professionnels,
- faciliter son accès à l'ensemble des services et prestations offerts par la collectivité,
- aider à son autonomie et à son intégration dans la société.
- favoriser l'accès aux soins et leur mise en œuvre
- soutenir le projet d'un logement autonome : soit sur l'extérieur, soit temporairement dans un des 3 appartements du service.

Le soutien des personnes accompagnées par le SAVS SAMSAH ne donne pas lieu à une contribution financière directe. L'accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'action sociale du département. Il est défini par le règlement départemental de l'aide sociale. Le dispositif est expliqué lors de l'admission.

**Les horaires d'ouverture :**

Le SAVS SAMSAH est ouvert tous les jours de l'année, week-end et jours fériés compris.

Le service est joignable par téléphone au 05 63 83 18 33 ou 05 63 83 18 21 et par mail

paa-lavaur-savs-tous@apajh.asso.fr paa-lavaur-samsah-tous@apajh.asso.fr

Un professionnel du service assure un temps d'accueil du Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12h et de 16 h à 18 h. Les mardis de 9h à 12h et de 17h à 19h, et le vendredi de 16h à 18h.

**Coordonnées utiles :**

Maison Départementale de l'Autonomie du Tarn (MDA 81)

221 Albert Thomas - 81000 ALBI

Téléphone : 05 63 43 32 40

Le Conseil Départemental du Tarn

35 Lices Georges Pompidou - 81013 ALBI CEDEX 9

Téléphone : 05 63 45 64 64

**Recours en cas de difficultés** (gracieux et contentieux)

Comme tout usager d'un établissement médico-social, je peux faire appel (ou mon représentant légal ; article L.311-5 du code de l'action sociale) à une personne qualifiée pour m'aider à faire valoir mes droits.

Personnes qualifiées dans le département du Tarn :

- Monsieur Jean-Claude ROUTABOUL
Tel. 06 09 74 60 76
jeanclaude-routaboul@orange.fr
- Monsieur Pascal ALBERT
Pascal.albert81@gmail.com
- Monsieur Raymond PAPAIX
Tel. 06 77 44 71 90
papaixraymond@gmail.com



Le **3977** est un numéro d'appel pour vous permettre de signaler un **fait de maltraitance** pour vous-même ou constaté pour une autre personne.



Le **3966** permet de contacter un **médecin de garde le soir après 20H, la nuit, le week-end et les jours fériés.**



Présentation des professionnels

L'équipe professionnelle du SAVS SAMSAH



Lecture de gauche à droite :

Mme PAUC Loan (*Adjointe de direction*), Mme LAGRUE Eve (*Educatrice spécialisée*),
M. BONAFAE Thierry (*Educateur Spécialisé*), Mme LEBLANC Juliette (*Secrétaire administrative*),
Mme SAINT GERMAIN Anouck (*Educatrice Spécialisée*), Mme GRAVE Ingrid (*Infirmière*),
Mme PERNET Isabelle (*Monitrice Educatrice*), Mme ROQUE Caroline (*Directrice Adjointe*),
M. GONTIER Cyril (*Aide- Soignant*), Mme LEFEBVRE Julia (*Assistante Sociale*),
Mme MOURGUES Céline (*Psychologue*), Mme BURBKARD Véronique (*Educatrice Spécialisée*),
M. DELPECH Vincent (*Educateur Spécialisé*), Mme CUBAYNES Elodie (*Educatrice Spécialisée*),
Mme CORNELISSEN Noémie (*Responsable Service Sociale*), Mme VILA Karine (*Educatrice Spécialisée*).

Il manque sur la photo : Mme BESNARD Céline (*Conseillère en économie sociale et familiale*),
Mme PRIM Marion (*Educatrice sportive*).

Avec le concours des équipes transversales de la Plateforme et des Fonctions support de la Fédération APAJH.

Merci à notre photographe, Monsieur CROS Jean François

Le Conseil de la Vie Sociale de la Plateforme Adultes Autonomes de Lavour

La loi du 2 janvier 2002 prévoit pour chaque établissement différents outils dont la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS). Voici les participants au CVS du SAVS SAMSAH dont certains sont élu(e)s par les personnes accompagnées des établissements, d'autres sont membres de plein droit et d'autres sont salariés des établissements. Les trois structures de la Plateforme Adultes Autonomes (ESAT, FH et SAVS-SAMSAH) sont représentées en un même temps de CVS pour porter une vision globale de la vie des établissements, des projets et aborder les trajectoires de vie des personnes accompagnées dans une dimension de parcours construit.

Le CVS est un groupe qui se réunit au minimum trois fois par an pour discuter de la vie du SAVS SAMSAH et plus largement de la Plateforme, de la Fédération APAJH et de la vie locale. Les personnes accompagnées peuvent demander aux élus du Conseil à la Vie Sociale de porter leurs questions et leurs propositions lors de ces rencontres.

Les participants au CVS sont :

- deux Élus du SAVS-SAMSAH En Roudil,
- trois Élus de l'ESAT En Roudil,
- deux Élus du Foyer d'Hébergement Jean Calastreng,
- une Déléguée des travailleurs
- un Membre du Conseil d'Administration de la fédération APAJH, chargé de mission au bureau national
- le Directeur de la Plateforme,
- les Directeurs adjoints de la Plateforme,
- des Représentants de la mairie de Lavour,
- un Professionnel délégué au soutien des élus pour chaque établissement,
- une Administratif

Mme LAOUAR
Présidente du CVS

M. SALVIAC
Président Suppléant

Personnes élues

M. SALVIAC
Représentant des personnes
accompagnées par l'ESAT

M. MADANI
Suppléant ESAT

Mme LANDES
Représentante des personnes
accompagnées par l'ESAT

M. PECH
Suppléant ESAT

M. AURIOL
Représentant des personnes
accompagnées par l'ESAT

Mme GAYRAL
Représentante des personnes
accompagnées par le FH

M. RODIERE
Suppléant FH

M. TROUCELLIER
Représentant des personnes
accompagnées par le FH

M. PETIT
Suppléant FH

Mme LAOUAR
Représentante des personnes
accompagnées par le SAVS

M. ROUSSEL
Suppléant SAVS

Mme ESCUDIE
Représentante des personnes
accompagnées par le SAVS

Mme BONGIOVANNI
Délégue des travailleurs

Membres de droits

M. DURAND
Membre du Conseil
d'Administration de la
Fédération APAJH
Chargé de mission au
bureau national

Représentants du
conseil municipal de
Lavour

Mme IMBERT

Mme BALAT

M. RENAULT

Salariés

M. GROS
Directeur Plateforme
Adultes Autonomes

Mme CASTELLO
Directrice adjointe ESAT

Mme ROQUE
Directrice adjointe
FH-SAVS-SAMSAH

**Mme LAW-CHUNE et
Mme DUPERE**
Professionnelles en
soutien des personnes
accompagnées par l'ESAT

Mme GRANDET
Professionnelle en soutien
des personnes
accompagnées par le FH

Mme VILA
Professionnelle en soutien
des personnes
accompagnées par le SAVS
et le SAMSAH

Mme LOUBET
Administrative Plateforme
Adultes Autonomes



Les différentes prestations de la structure

Les prestations en détail en adéquation avec les souhaits et les besoins des personnes ainsi que nos compétences :

- Prestations pour la participation sociale et la vie personnelle :

- **Accompagnement pour exercer ses droits :**



- ❖ Accompagnement pour exercer ses droits et libertés.
- ❖ Soutien à l'exercice de la citoyenneté.
- ❖ Accompagnement à l'expression du projet personnalisé.

- **Accompagnement au logement :**



- ❖ Accompagnement pour la recherche, l'installation, le maintien et l'amélioration du logement.
- ❖ Conseils et accompagnement pour accomplir les activités domestiques (cuisine, ménage, repas, rangement...).

- **Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux et un soutien à la vie personnelle :**



- ❖ Accompagnement pour préparer ou mener son parcours de formation, sa vie professionnelle.
- ❖ Accompagnement à l'accès et au maintien d'activités de jour (ex : G.E.M).
- ❖ Conseils et soutien pour la vie familiale, la vie de couple, la parentalité, la vie affective et sexuelle.
- ❖ Soutien pour la réalisation de son rôle d'aidant auprès de son entourage.
- ❖ Accompagnement pour l'exercice de mandats électoraux et la représentation des pairs (CVS, bureau associatif).
- ❖ Préparation à la cessation d'activité (temps partiel, invalidité et retraite).

- **Accompagnement en matière de gestion administrative et financière :**



- ❖ Accompagnement pour l'ouverture des droits.
- ❖ Accompagnement pour l'autonomie dans la gestion des ressources et des démarches administratives.
- ❖ Information, conseil et mise en œuvre des mesures de protection pour adultes.

➤ **Accompagnement pour participer à la vie sociale :**



- ❖ Conseils dans les relations avec les proches et le voisinage.
- ❖ Soutien à la pratique d'activités physiques et sportives (Sport Adapté), à des animations, à des activités culturelles dans la cité ou proposées par la Plateforme adultes autonomes.
- ❖ Accompagnement pour le développement de l'autonomie dans les loisirs et l'organisation des vacances (associations diverses, séjours de vacances...).

• Prestations en matière d'autonomie :



- ❖ Apprentissage et stimulation pour la réalisation des actes de la vie quotidienne, soutien dans la mise en place de moyens compensatoires si besoin.
- ❖ Soutien pour la communication et les relations avec autrui.
- ❖ Apprentissage pour l'autonomie dans les déplacements (vélo, bus, train, métro, voiture sans permis et permis de conduire).
- ❖ Conseils et accompagnement pour prendre des décisions adaptées.

• Accompagnement au soin, au maintien et au développement des capacités fonctionnelles :



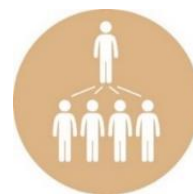
- ❖ Coordination de soin : conseil, information et orientation, accompagnement relatif à la santé et à l'hygiène de vie (en lien avec les partenaires de santé).
- ❖ Soutien psychologique et moral.
- ❖ Conseil et soutien pour la mise en place de services de soins infirmiers.
- ❖ Accompagnement à la santé à visée préventive, curative et palliative.



Pour compléter l'accompagnement des personnes, des conventions entre certains établissements sont formalisées afin d'améliorer la coopération et promouvoir les droits et l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Si la personne le souhaite, le service travaille aussi avec son entourage (famille, amis...).

Le SAVS-SAMSAH peut soutenir les aidants des personnes accompagnées.

Actions collectives et spécifiques :



Les actions individuelles et collectives sont proposées pour un accompagnement global selon le projet de la personne.

Les actions collectives sont menées sur le service et en dehors des locaux :

- Réunions collectives plusieurs fois dans l'année (informations diverses et participation des personnes).
- Rédaction et réalisation d'un journal d'information mensuel sur la vie du SAVS-SAMSAH, de la cité. On y trouve des articles ponctuels à visée préventive et informative.
- Un temps d'échange sur le thème de la citoyenneté a lieu un vendredi par mois.
- Espace cuisine sous trois formes : repas convivial (création et enrichissement du lien social), repas partagé (une personne accompagnée apprend une recette aux participants) et repas apprentissage (un professionnel apprend une recette aux participants).
- Groupe de sophrologie.
- Mise à disposition d'un poste informatique avec accès internet.
- Proposition de sorties de groupe dans un but de socialisation, d'inclusion et d'accès à la culture et au sport.
- Participation aux actions collectives de la plateforme (ex : artiste en résidence, repas spécifiques, animations de l'association des personnes accompagnées « A.V.R.I.L » ...).
- Participation au jardin partagé en partenariat avec la Résidence Accueil.
- Les groupes d'habiletés sociales
- Participation avec le service ou en autonomie à des randonnées proposées par le Club GV plein air

Il s'agit de rompre l'isolement, d'acquérir des connaissances, facilitant la naissance de nouveaux projets. La notion de partage des connaissances et d'expériences est mise en valeur et encouragée de même que l'entraide pouvant aller jusqu'à la pair-aidance.



Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

III. INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





Les modalités d'admission

1.



Vous avez pris contact avec
l'assistante sociale de la
plateforme

2.



Nous vous proposons une
rencontre avec le SAVS
SAMSAH pour présenter le
service

- Pour rédiger le projet demandé par la MDA
- Pour vous remettre le livret d'accueil.
- Pour recueillir des informations sur votre
situation, vos besoins et vos projets.

3.



Nous vous proposons une prestation de
découverte de l'accompagnement
avec le SAVS SAMSAH

4.



Vous faites un courrier pour confirmer votre
demande d'accompagnement et être inscrit sur la
liste de demande d'admission lorsque vous avez la
notification d'orientation SAVS SAMSAH de la
MDA

5.



Lorsqu'une place est
disponible nous vous
proposons un
rendez-vous pour
prononcer
l'admission

Plusieurs documents vous seront remis :

- Projet associatif
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Document individuel de prise en charge (DIPC)
- Autorisation de diffusion et d'utilisation de l'image des personnes accompagnées par les établissements
- Règlement de fonctionnement
- Livret d'accueil

Certains des documents sont à signer et à remettre
dans le mois à l'Assistante Sociale.



Les pièces à fournir lors de l'admission

Les éléments essentiels :



1) Copie de votre Carte Nationale d'Identité



2) Copie de la notification de votre(vos) orientation(s) MDA en cours de validité

3) Copie de la notification MDA concernant l'attribution de l'AAH



4) Copie de la mesure de protection éventuelle



5) Copie recto verso de votre carte Vitale + copie attestation de droits à l'assurance maladie



6) Copie recto verso de votre carte de mutuelle

7) Attestation d'assurance responsabilité civile

8) Photo d'identité récente



9) Document de l'année en cours relatif à votre projet de vie

10) Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA

Les informations complémentaires :



- Si elles sont nécessaires à votre accompagnement, vous pouvez communiquer les informations à caractère social, médical, et concernant votre entourage (famille, amis, professionnels).

Traitement de vos données personnelles

Durant l'accompagnement, vos données personnelles, votre projet personnalisé d'accompagnement (PPA), et toutes informations utiles à votre accompagnement sont conservées dans votre dossier unique informatisé du logiciel Mediateam.

Vos données nominatives sont traitées par informatique dans ViaTrajectoire (logiciel d'aide à l'orientation des personnes accompagnées), pouvant être partagées avec divers partenaires, utilisées par la MDA dans le cadre d'une décision d'orientation, consultées par les ESMS dans le cadre d'une action sur la décision et visibles par vous.

Vous avez des droits sur l'utilisation de ces données (droits mentionnés dans le règlement de fonctionnement - RGPD).



Continuité de l'accompagnement

Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)



Vous signez **un DIPC** avec le SAVS SAMSAH (c'est un engagement des deux parties).

Pendant une période de rencontre et d'évaluation de six mois, **un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** et un **Avenant au DIPC** sont co-construits. Il y a un recueil de vos attentes, de vos besoins et l'identification de vos compétences. Ils sont évalués tous les ans.



Votre **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** est présenté à toute l'équipe par votre référent dans le but d'une continuité de votre accompagnement par l'ensemble des professionnels du service.

Les modalités d'accompagnement

L'équipe éducative et de soins et plus particulièrement le référent vous rencontre :

- Au SAVS – SAMSAH : sur rendez-vous en priorité, sur les temps d'accueil ou de façon spontanée si vous en sentez le besoin,
- A domicile sur rendez-vous,
- A l'extérieur pour des accompagnements.

L'assistante sociale et la psychologue interviennent généralement sur rendez-vous dans leur bureau. L'éducatrice sportive propose des activités et informe des modalités organisationnelles.

Quelle continuité après le SAVS SAMSAH ?

En fonction de votre souhait, vos compétences et vos besoins, le service pourra vous accompagner pour une réorientation vers d'autres structures du secteur ou vers le milieu ordinaire.

Au terme de l'accompagnement SAVS - SAMSAH, le service vous remettra une fiche de mise en valeur du parcours qui précisera votre cheminement le temps de votre accompagnement, les grands points de l'accompagnement travaillés ensemble et les coordonnées des personnes ressources. En fonction de vos besoins, le SAVS SAMSAH vous proposera une rencontre-relais avec des professionnels du territoire.



Les assurances et la mutuelle

Le SAVS SAMSAH a souscrit auprès de la MAIF une assurance responsabilité civile pour les activités du service ainsi que pour les transports routiers.



ANNEXE

Partenaires et réseaux

➤ Santé et hygiène de vie

- ❖ Maison du département de Lavour
- ❖ CMP et Hôpital de Pinel
- ❖ France Addiction
- ❖ Association d'Aide Familiale Populaire (AAFP)
- ❖ Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix Rouge
- ❖ GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) de Gaillac
- ❖ GEM TSA (Groupe d'Entraide Mutuelle) de Lavour « Les Extras - Ordinaires »
- ❖ Les Structures médicales publiques et privées (cabinets médicaux divers)
- ❖ Groupes d'infirmiers libéraux (visites à domicile)
- ❖ Pompiers et Gendarmerie
- ❖ Mairie de Lavour
- ❖ Centres de Postcure
- ❖ ARS (Agence Régionale de Santé)
- ❖ OTEMA TSA

➤ Social et Médico-Social

- ❖ La Résidence Accueil de l'association de l'Armée du Salut
- ❖ IME et ITEP de Notre Dame d'Espérance
- ❖ CAP Emploi
- ❖ Mission Locale
- ❖ PCPE
- ❖ Communauté 360
- ❖ Educateurs libéraux
- ❖ Pôle Emploi

➤ Logement

- ❖ Logements sociaux (Tarn Habitat et Maisons Claires)
- ❖ L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- ❖ L'ANIL (Agence Nationale d'Information sur le Logement)
- ❖ Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
- ❖ Services à domicile divers
- ❖ Les agences immobilières
- ❖ Les propriétaires immobiliers

➤ **Sphère familiale**

- ❖ Maison du conseil départemental de Lavar / Saint-Sulpice / Rabastens / Graulhet
- ❖ La PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- ❖ Le Planning familial
- ❖ Point rencontre parents-enfants de Saint-Sulpice
- ❖ D-CLIC Parcours Ado 81
- ❖ AEP de LA LANDELLE (Association d'Education Populaire)
- ❖ Proche aidant

➤ **Domaine Administratif et Financier**

- ❖ CAF du Tarn et sa permanence Vauréenne
- ❖ CPAM
- ❖ Mairie de Lavar
- ❖ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Lavar
- ❖ CCAS de Graulhet
- ❖ Tuteurs et organismes de protection (UDAF du Tarn, EPAS de l'APAJH)

➤ **Activités physiques, sportives et culturelles**

- ❖ Mairie Sports et Jeunesse
- ❖ Mairie Animation
- ❖ GV Plein Air Rando 81 (Gym Volontaire)
- ❖ Médiathèque
- ❖ Office du Tourisme
- ❖ Centres de Loisirs
- ❖ Fédération, Comité départemental et ligue de Midi-Pyrénées de Sports adapté
- ❖ Associations culturelles et sportives diverses
- ❖ Organisme de vacances adaptées (UFCV et « Plein Sud »)
- ❖ « Vacances pour tous »
- ❖ VVF (Villages Vacances en France)



Glossaire

AAFP : Association d'Aide Familiale Populaire

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

ANIL : Agence Nationale d'Information sur le Logement

APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DCLIC Parcours Ado 81 : Dispositif de Clinique Indirecte Concertée

DIPC : Document individuel de prise en charge

EPAS : Etablissement de Protection et d'Accompagnement Social

ESAT : Etablissement et Service d'aide par le Travail

FHJC : Foyer d'Hébergement Jean Calastreng

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut médico-éducatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MDA : Maison de l'Autonomie

PAAL : Plateforme Adultes Autonomes Lavour

PCPE : Pôle de Compétence et de Prestation Externalisées

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

TSA : Trouble du Spectre Autistique

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UFCV : Union Française des Centres de Vacances

VVF : Villages Vacances en France

